



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 8 septembre 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Il me revient que récemment des fonctionnaires stagiaires du cadre policier ont été mêlés dans des incidents avec des policiers, notamment dans un ou plusieurs bars luxembourgeois. Ils se seraient comportés de façon inadéquate par rapport à leurs « futurs collègues de travail ».

Ainsi, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Est-ce que le Ministre peut confirmer ces faits ?
- Est-ce que lors du recrutement, un « screening » des candidats est fait ?
- Quelles sont les sanctions administratives qui sont appliquées en cas de constat de tel incidents impliquant des fonctionnaires stagiaires du cadre policier ?
- Est-ce qu'il s'agit de cas isolés ou est-ce qu'il s'agit de cas répétitifs ? Quelles mesures est-ce que le Ministre entend prendre pour réduire le risque que des personnes qui ne seraient pas dignes à exercer le métier de policier soient engagés comme fonctionnaires stagiaires ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Léon Gloden
Député